

CERTIFICAT

FENETRES ET PORTES-FENETRES MIXTE BOIS-ALUMINIUM
A LA FRANÇAISE, OSCILLO-BATTANTES

AURALU

FCBA atteste la conformité des produits mentionnés sur le présent certificat au référentiel de certification NF297 dans sa version en vigueur dans les conditions prévues dans celui-ci et ses documents associés.

En vertu du présent certificat délivré par FCBA, AFNOR Certification et FCBA accordent respectivement à :

La société **PASQUET**
29, Boulevard des Saulniers
BP 4
35370 ARGENTRÉ DU PLESSIS

Usine de **35370 ARGENTRÉ DU PLESSIS**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES pour les produits objets de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Certificat d'admission n° 1427/2000 du 30 Mars 2000
Certificat d'extension n° 297.26.053 du 10 Juin 2026
(Annule et remplace le certificat n° 297.25.028 du 17 Mars 2025)

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en cours de validité peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://www.fcba.fr/certifications/?fk=fenetres>
pour en vérifier sa validité.

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

(Option Conception et Performance)

Conception : Conforme selon DTC n° 21.001.297

Classement A* E* V* :

Fenêtres : A*4 E*7B V*C2
Portes-fenêtres : A*4 E*7B V*C2

Forces de manœuvre : Classe 1

Endurance : Classe 3 avec 14mm de verre

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :

42.3		NF297 CERTIFIE PAR FCBA A*4 E*7B V*C2	fenetres-nf.fr
------	---	--	----------------

Ce certificat comporte x pages.

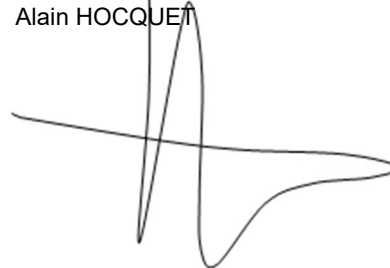
Correspondant (FCBA) :

Cécile OMS

Tél. : 05.56.43.63.00

E-mail : NF297@fcba.fr

Pour FCBA,
Le Directeur Certification
Alain HOCQUET



MENUISERIES CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées, et leurs classements.
Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter la marque NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 42.3

1. MARQUE NF :

1.1. CONCEPTION CERTIFIÉE :

La conception des menuiseries mixtes répond aux spécifications suivantes du référentiel NF297 issues des normes NF P23-305+A1, NF P23-309, NF P20 650-1 et NF P20-650-2 :

- **Classe d'emploi des bois :**
Essences de bois purgées d'aubier compatibles avec une classe d'emploi 3.2 sans traitement de préservation pour un usage en France métropolitaine.
 - CHÊNE EUROPÉEN, MOABI.
- **Carrelets :**
Bois massifs, bois aboutés et bois lamellés-collés aboutés certifiés CTB-LCA (*emploi en menuiserie extérieure*) ou conformes à la NF EN 13307-1 et XP CEN/TS 13307-2.
- **Panneaux de soubassement :**
Panneau de soubassement sandwich avec tôle extérieure en aluminium.
- **Finitions :**
Produits conformes aux normes en vigueur. Systèmes de finition sous certification :
 - CHÊNE EUROPÉEN Finition complète opaque.
 Finition complète transparente.
 - MOABI Finition complète opaque.
 Finition complète transparente.

Le système de finition appliqué sur les faces masquées par le capotage aluminium ne nécessite pas d'entretien.
- **Vitrage :**
Vitrage certifié CEKAL ou issu d'une unité de fabrication bénéficiant d'un droit d'usage dans le cadre d'une certification du vitrage isolant.
- **Colles et mastics, profils d'étanchéité entre ouvrant et dormant, quincailleries, profils métalliques :**
Produits conformes aux normes en vigueur.
- **Seuils et pièces d'appui autre que du bois :**
Seuil en aluminium et seuil PMR en aluminium.
- **Profils bois sur ouvrants et dormants, entailles d'entrées d'air, assemblages d'angles, mise en œuvre des vitrages :**
Conception conforme.
- **Caractéristiques mécaniques (contreventement, torsion statique, sécurité à la manœuvre, efficacité des arrêts d'ouverture, allèges n'assurant pas la sécurité des personnes) :**
Caractéristiques conformes.

La conception des menuiseries mixtes répond aux spécifications complémentaires suivantes du référentiel NF297 issues de la norme NF P23-308 :

– **Éléments de fixation des liaisons mixtes :**

Durabilité du matériau conforme.

– **Liaison mixte :**

Salubrité et conception de la liaison conformes.

1.2. PERFORMANCES CERTIFIÉES :

La certification NF des menuiseries objet du présent certificat porte sur les performances suivantes :

- Perméabilité à l'air (A*), Étanchéité à l'eau (E*), Résistance au vent (V*).
- Forces de manœuvre.
- Endurance.

Les classes obtenues pour ces caractéristiques sont indiquées en page 1 du présent certificat.

– **Entrées d'air :**

Les entrées d'air mises en œuvre doivent être certifiées NF205 « Ventilation Mécanique Contrôlée » ou QB37 « Ventilation Hygroréglable ».

– **Grille dimensionnelle maximale (sans allège) :**

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifié et dans les situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la classe 3 pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- Tableau pour des mises en œuvre en neuf.
- Passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormant.

Type	HxL tableau (en mm)	Surface maximum S _{max} (en m ²)
Fenêtre 1 vantail	1450x800	1.74
Fenêtre 2 vantaux	1450x1400	3.04
Fenêtre 3 vantaux	1450x2100	4.57
Fenêtre 4 vantaux	1550x2400	5.58
Porte-Fenêtre 1 vantail	2250x800	2.70
Porte-Fenêtre 2 vantaux	2250x1400	4.72
Porte-Fenêtre 3 vantaux	2250x2100	7.09
Porte-Fenêtre 4 vantaux	2250x2400	8.10
Fenêtre OB 1 vantail	1450x1200	2.61
Fenêtre OB 2 vantaux	1550x1500	3.49
Porte-Fenêtre OB 1 vantail	2250x900	3.04
Porte-Fenêtre OB 2 vantaux	2250x1500	5.06

Les performances A*E*V* certifiées sont valables dans la limite d'une surface inférieure ou égale à S_{max}, avec la justification du maintien de la performance V* pour une dimension supérieure à H et/ou L sur la base d'un essai A*E*V* ou d'une note de calcul du titulaire.